

# RENTRÉE

# 2021-2022

Jusqu'à  
**100 €**  
remboursés\*



**Assurance  
Professionnelle**

+



**Assurance  
Habitation**

+



**Assurance  
Auto**

Offre **Jeune enseignant**



assureur militant

\* Offre valable jusqu'au 30 juin 2022 non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires et titulaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> années.  
Les avantages tarifaires de 50 € ou 100 € sont attribués une seule fois sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription auprès de MAIF, en simultané ou en différé, au plus tard le 30 juin 2022, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée à l'Assurance Habitation / Assurance Habitation Jeunes ou à l'Assurance Auto (50 € remboursés), ou aux deux (100 € remboursés).

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL.  
MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.  
LASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis 75008 Paris.  
7577EN-OJE - 05/2021 - Réalisation : Studio de création MAIF.

